

Mener une réflexion sur les opportunités d'une mise en place d'un Fonds pour le patrimoine culturel, d'un Fonds pour la création artistique et culturelle de type « Arts Council » et d'un Fonds pour le développement culturel régional



STATUT

Recommandation en cours

Version 4

Travaux réalisés

- Décembre 2022 : Vote, publication et entrée en vigueur du projet de loi relatif à la création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg » et instauration d'un régime d'aides financières
- Dans le cadre de la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, il n'est plus prévu de créer un Fonds pour le patrimoine culturel. Par contre, la loi prévoit la création d'un Fonds pour le patrimoine architectural.
- 10 février 2022 : Vote du projet de loi relatif au patrimoine culturel par la Chambre des Députés
- 20 juillet 2021 : Dépôt du projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx - Arts Council Luxembourg (doc. parl. 7866)
- 23 novembre 2020 : L'asbl de préfiguration de Kultur | lx a choisi de recruter Diane Tobes en tant que coordinatrice nationale et Valérie Quilez en tant que coordinatrice internationale. Les deux coordinatrices ont débuté leurs fonctions le 1er février 2021.
- 23 juillet 2020 : Le Conseil de gouvernement a approuvé la création et la nomination des membres de l'association sans but lucratif Kultur | lx. Ainsi, le Luxembourg se dote de sa propre structure de diffusion et de rayonnement de la culture luxembourgeoise au Grand-Duché et à l'étranger. Les membres fondateurs de Kultur | lx, sélectionnés sur recommandation du secteur culturel et des ministères concernés, sont les suivants : Bernard Baumgarten, Christian Biever, Catherine Decker (présidente), Iris Depoulain, Nadine Erpelding, Susanne Jaspers (trésorière), Jérôme Konen, Tom Théobald (secrétaire), Michèle Walerich, Michel Welter (vice-président), Barbara Zeches.
- 5 avril 2019 : Nomination d'un comité de pilotage en vue de la création d'une agence de soutien et de promotion culturelle de type « Arts Council » et qui a notamment les charges suivantes : sur base des études réalisées, d'ébaucher le concept de l'agence de soutien et de promotion ; de discuter et négocier la mise au point du concept avec les partenaires concernés ; de conseiller la rédaction de l'avant-projet de loi relatif à l'établissement public.

- 30 août 2019 : Dépôt du projet de loi relatif au patrimoine culturel (doc. parl. 7473) qui prévoit en son article 111 la création d'un fonds pour le patrimoine architectural géré par l'Institut national du patrimoine architectural

Travaux prévus

- Concernant la création d'un Fonds pour le développement culturel régional voir la recommandation KEP no 61

Communications officielles

- [07.12.2022 : La chambre des Députés a voté 4 projets de loi concernant le secteur culturel](#)
- [10.02.2022 : Communiqué de presse du ministère de la Culture : Le projet de loi relatif au patrimoine culturel a été voté par la Chambre des Députés](#)
- [23.07.2020 : Communiqué de presse du ministère de la Culture : Création de l'ASBL de préfiguration Kultur | lx](#)
- [05.07.2021 : Communiqué de presse du ministère de la Culture : Kultur | lx lève le voile](#)

Documentation

- [Loi du 16 décembre 2022 portant création d'un établissement public nommé « Kultur | lx - Arts Council Luxembourg »](#)
- [Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel](#)
- [20.07.2021 : Dépôt du projet de loi portant création d'un établissement public nommé Kultur | lx - Arts Council Luxembourg](#)
- [30.08.2019 : Dépôt du projet relatif au patrimoine culturel](#)

Contact

- Beryl Bruck
(+352) 247 76610
beryl.bruck@mc.etat.lu
- Magalie Tasch
(+352) 247 86630
magalie.tasch@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023